

# ANNEXE

Cette annexe contient de plus amples informations concernant les mesures de coopération prises par les Nations Unies afin de faire face aux difficultés énoncées dans le document de référence.

## **Centre d'excellence contre la faim**

En novembre 2011, le PAM et le Brésil ont lancé le « Centre d'excellence contre la faim ». Ce centre, qui est situé au Brésil, a pour mission d'aider les pays à améliorer, développer et éventuellement gérer leurs propres programmes alimentaires scolaires afin d'améliorer l'alimentation, l'éducation et la sécurité alimentaire des enfants scolarisés, fournissant ainsi un pont Sud-Sud unique de lutte contre la faim. Le centre aidera de nombreux gouvernements de PMA en utilisant l'expertise du PAM et du Brésil en matière de lutte contre la faim tout en promouvant des modèles d'alimentation scolaire durables et autres programmes de sécurité nutritionnelle et alimentaire. Grâce à ce centre, le PAM et le Brésil ont déjà lancé des partenariats avec des pays moins avancés, notamment le Mozambique, le Timor-Leste et Haïti; le centre est également en train d'établir des partenariats avec 18 autres pays, dont la Guinée-Bissau et le Mali, eux aussi faisant partie des PMA. Grâce à cette coopération Sud-Sud unique, les gouvernements seront en mesure de développer et d'améliorer la responsabilité et la gestion nationale de leurs propres programmes en accédant à une plateforme mondiale leur permettant d'échanger des informations à propos des repas scolaires et des meilleures pratiques mises en place dans leur programme, contribuant ainsi à atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul.

## **Leçons apprises des programmes conjoints des Nations Unies : le Bangladesh**

Un examen des programmes conjoints des Nations Unies, en 2009, a révélé que le système des Nations Unies au Bangladesh impliquait une multitude de coopérations entre ses programmes dans un large éventail de domaines. Plusieurs modèles de coopérations ont été identifiés, allant de programmes impliquant une étroite collaboration (un seul plan, un budget, un descriptif de projet, une seule agence de référence) à des initiatives impliquant plusieurs agences et mettant davantage l'accent sur la « mise en commun » des étapes d'analyse des problématiques, de formulation des stratégies et de surveillance, laissant la responsabilité de la mise en œuvre à des agences individuelles.

Cet examen récent des programmes conjoints et coopératifs des Nations Unies a permis d'identifier plus de 25 initiatives ayant eu lieu de 2006 à 2009. Celles-ci couvrent une large gamme de domaines, notamment l'amélioration des bidonvilles, l'éducation non formelle, la

pêche côtière, l'horticulture, le VIH/SIDA, la dot, le recyclage de navires, la violence contre les femmes, l'alimentation et la nutrition.

Le programme conjoint sur « l'accélération des progrès en faveur de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale », mis en œuvre conjointement par le gouvernement du Bangladesh et les agences des Nations Unies (le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS), avec le soutien du ministère britannique du Développement international (DFID) et de l'UE, est un bon exemple de programme conjoint dans un pays où une coordination et une collaboration efficaces ont permis sa mise en œuvre à la mi-2007. Un excellent esprit de collaboration était évident lorsqu'il a fallu répondre aux situations d'urgences et de crise telles que le cyclone Sidr et la montée soudaine du prix des aliments. Le système de collaboration humanitaire a rassemblé la communauté humanitaire sous la tutelle commune des Nations Unies. Cette approche commune de l'aide a été étendue à un programme de relèvement rapide qui a été mis en œuvre avec succès au cours de l'année 2008.

L'examen des différentes initiatives conjointes/coopératives a révélé que bien que l'ensemble des différents modèles permette aux agences des Nations Unies de mieux comprendre les travaux des autres, permettant ainsi une meilleure synergie, les programmes coopératifs semblent plus rentables à ce stade de la réforme internationale des Nations Unies. Certains types de programmes impliquant une étroite collaboration (un seul plan, un budget, un descriptif de projet, une seule agence de référence) impliquant plusieurs agences résidentes des Nations Unies ont souvent éprouvé les difficultés suivantes :

- Le processus de formulation du programme peut demander beaucoup de main d'œuvre (la participation de trop d'agences des Nations Unies ralentit le processus de formulation de manière significative);
- La mise en œuvre peut également être longue et nécessiter un investissement important des ressources par le personnel des agences. Ceci est souvent dû aux différences des systèmes opérationnels des agences tels que le logiciel informatique de gestion de projet et aux différentes politiques de ressources humaines et des services financiers. Les agences des Nations Unies essaient de trouver une solution à ces contraintes;
- Les programmes conjoints des Nations Unies impliquent généralement plusieurs ministères (différentes agences des Nations Unies traitent avec différents organismes gouvernementaux). Sachant qu'il est parfois difficile pour les ministères de travailler ensemble sur une base régulière, certains ont tendance à être exclus de programmes conjoints des Nations Unies. En outre, les cadres des ministères ne peuvent généralement pas consacrer les heures supplémentaires requises par les programmes conjoints.

En conclusion de ce qui précède, les programmes impliquant une étroite collaboration entre plusieurs importantes agences des Nations Unies nécessitent une plus grande « uniformité » que celle qu'elles sont actuellement en mesure de mettre en œuvre du fait de leurs systèmes,

politiques et processus de communication distincts. Les programmes de coopération au cours desquels les agences des Nations Unies travaillent en étroite collaboration lors des phases d'identification des problèmes et de formulation stratégique (mais qui mettent leurs stratégies en œuvre individuellement) sont probablement plus efficaces, du moins tant que les systèmes des agences ne seront pas entièrement harmonisés.

### **Programme de microfinancement**

L'amélioration du bien-être des personnes et la résolution des problèmes environnementaux internationaux sont cruciaux pour le développement durable. L'un des exemples de réussite les plus avérés dans ce contexte est le Programme de microfinancement, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce programme, mis en place par le PNUD et exécuté par l'UNOPS dans plus de 120 pays, sur tous les continents, représente l'essence même du développement durable avec une approche communautaire. Mis en place après le sommet de la Terre de Rio en 1992, ce programme a pour objectif de tirer des leçons de sa mise en œuvre afin de l'adapter et de le reproduire en fonction des besoins.

Le Programme de microfinancement du FEM fournit des subventions à des organisations non gouvernementales et communautaires dans des pays en voie de développement pour les aider à s'attaquer aux changements climatiques, à préserver la biodiversité, à protéger les ressources en eau partagées, à réduire l'impact des polluants organiques persistants tels que la dioxine et à prévenir la dégradation des terres. Outre le fait qu'ils sont bénéfiques à l'environnement, les projets de microfinancement cherchent également à générer des moyens de subsistance durables et à réduire la pauvreté. L'UNOPS fournit ses services à la mise en œuvre du Programme de microfinancement depuis sa mise en place en 1992, accordant plus de 13 600 subventions dans 126 pays en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe/CEI, dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'UNOPS a désormais recours à un modèle de « subventions communautaires » comme moyen efficace de livraison pour les « entreprises et emplois écologiques ».

L'UNOPS exécute également plusieurs projets, financés par le FEM et mis en œuvre par le PNUD, de gestion des eaux transfrontalières et de préservation de la biodiversité. Ces projets contribuent également aux mesures d'atténuation des changements climatiques à travers la conservation des réserves de biocarbone dans des zones protégées et l'adaptation aux changements climatiques par l'intermédiaire de la gestion intégrée des ressources en eau. Les exemples de projets pour la préservation de la biodiversité comprennent le projet tri-national Dja-Odzala-Minkébé financé par le FEM ayant pour mission de préserver neuf zones protégées dans le bassin du Congo, et un autre projet financé par le FEM pour la préservation du complexe de parcs et de réserves nationaux W-Arly-Pendjari (WAP) qui s'étend sur trois pays en haut du point chaud guinéen. Le portefeuille international de l'UNOPS en matière d'eau comprend 30 projets financés par le FEM à travers le PNUD, y compris des initiatives couvrant des zones telles que la mer Caspienne et la mer Jaune, le Grand écosystème marin des Caraïbes, le bassin du Niger et le bassin du lac Tchad.

## **Cadre d'accélération des OMD**

De nombreux pays ont mis en œuvre des stratégies de développement afin d'atteindre des OMD, mais dans certains cas la progression est lente. Le PNUD a développé le cadre d'accélération des OMD (CAO), offrant des ressources techniques et une collaboration avec d'autres agences des Nations unies pour aider les pays à définir la manière dont ils peuvent accélérer les progrès en matière d'OMD. Le CAO est un processus flexible, mais systématique, d'identification et d'analyse des obstacles et des meilleures solutions possible afin de réaliser les OMD prioritaires d'un pays. Il mène à un plan d'action concret avec des rôles coordonnés pour le gouvernement et toutes les autres parties prenantes de développement.

Le CAO n'est pas une initiative autonome pouvant être utilisée par une organisation pour le développement ou par un donateur, mais plutôt un outil permettant aux gouvernements de reprendre le contrôle des OMD hors route. Il est intégré à des processus existants au plan national – tant au sein des gouvernements que de l'ONU – et adopte une approche transectorielle afin d'atteindre les OMD. Il a également l'entière approbation du Groupe de développement des Nations Unies – le corps réunissant l'ensemble des 32 fonds, programmes, agences, départements et bureaux des Nations Unies qui jouent un rôle dans le développement.

Le CAO a servi dans de nombreux PMA. En République démocratique populaire lao, le gouvernement a utilisé le CAO afin d'élaborer son 7<sup>e</sup> Plan de développement socio-économique national. Au Niger, le CAO s'est concentré sur la sécurité alimentaire et la nutrition et un plan d'action complet a été formellement endossé par le gouvernement lors de la réunion du conseil des ministres du 31 mars 2011. Le gouvernement a affecté 30 millions de dollars US aux interventions du CAO entre 2011 et 2015 en commençant par 6 millions de dollars US à la loi de finances de 2011. Au Togo, le CAO a contribué à accélérer l'intégration des OMD au sein du plan d'investissement national déjà existant en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de sorte à générer des gains rapides en prenant soin d'assurer la durabilité. En Ouganda, le CAO a aidé à rendre opérationnelle la feuille de route 2007 en matière de santé maternelle, définissant clairement les rôles et missions des ministères et agences.

## **Les programmes conjoints des Nations Unies de renforcement des systèmes de santé – le H5**

Le FNUAP, l'UNICEF, l'ONUSIDA, l'OMS et la Banque mondiale (H5) soutiennent les pays pour renforcer leur système de santé afin d'offrir de meilleurs services aux mères et aux nouveau-nés et ainsi réduire la mortalité et la morbidité maternelles, réduire la mortalité juvénile et améliorer l'accès à la santé reproductive (OMD 4 et 5). En s'appuyant sur les forces collectives et les avantages et capacités spécifiques aux pays de chaque agence, le H5 travaille pour : 1) soutenir l'évaluation des besoins afin d'identifier les contraintes à l'amélioration de la santé des mères et des nouveau-nés et de la santé reproductive et d'assurer que les plans sanitaires reposent sur les OMS et les performances; 2) développer et financer des plans nationaux; 3) faire face au besoin urgent de travailleurs qualifiés dans le milieu de la santé (particulièrement de sages femmes et autres travailleurs spécifiques); 4) améliorer la qualité des services de santé et assurer l'accès global à la santé reproductive; 5) s'attaquer aux causes

profondes de la mortalité et morbidité maternelles, notamment l'inégalité des sexes, le niveau bas d'accès à l'éducation, les grossesses adolescentes et les mariages d'enfants; 6) surmonter les barrières financières; et 7) renforcer le contrôle et les systèmes d'évaluation. En travaillant avec les fonctionnaires, les équipes nationales de l'ONU, les partenaires donateurs et autres parties prenantes, le H5 défend un intérêt plus marqué pour la santé des mères et des nouveau-nés. Depuis la création du H5, les agences ont : 1) planifié conjointement le travail en matière de santé maternelle et des nouveau-nés dans des pays tels que le Bangladesh, l'Éthiopie, le Nigeria et le Pakistan; 2) défini les rôles et responsabilités respectives de chaque partenaire; 3) coordonné le soutien dans les 25 pays qui présentent le taux le plus élevé de mortalité maternelle; et 4) mené des missions communes de soutien technique.